LE BOMBARDEMENT D'ALEXANDRIE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Cependant, depuis le moment où les troupes italo-allemandes passèrent à la contre-attaque et franchirent de nouveau la frontière égypto-libyenne en s'installant définitivement sur les hauts plateaux environnants Solloum, depuis que d'autre part, la campagne des Balkans s'est terminée par le désastre du corps expéditionnaire anglais en Grèce et en Crète déterminant ainsi des conséquences de haute portée, la ville d'Alexandrie dont la situation est devenue très sérieuse, se trouve de nouveau dans la zone de guerre.

A l'encontre de la situation qui se présentait l'automne dernier, Alexandrie est maintenant menacée de deux côtés à la fois : au nord par la Crète et à l'ouest par Solloum.

L'IMPORTANCE D'ALEXANDRIE

Alexandrie est distante de 550 kilomètres de Crète et de 450 kilomètres de Solloum.

Si l'on compare avec ces chiffres les 900 kilomètres que l'aviation allemande avait à parcourir, au cours de l'hiver 39-40 pour attaquer l'ennemi à Scapa-Flow, où elle parvint malgré les conditions atmosphériques les plus défavorables, à infliger de graves pertes à la flotte anglaise à tel point que l'Amirauté britannique se vit obligée d'évacuer cette importante base navale à la côte nord-est de l'Angleterre, on comprendra aisément que des attaques partant de Crète et de Solloum et dirigées sur Alexandrie ne constituent pas un problème difficile pour les bombardiers allemands ou italiens. L'avenir démontrera comment ces positions de départ favorables seront utilisées en vue d'attaques systématiques dirigées contre les centres vitaux de l'Egypte et, partant, contre les points névralgiques de l'Empire britannique.

Cette double menace pesant sur Alexandrie a mis également la flotte anglaise en Méditerranée dans une situation extrêmement critique. En Méditerranée la flotte anglaise ne dispose que de trois bases importantes : Gibraltar, Malte et Alexandrie.

La base navale principale est l'île de Malte dont le port de guerre de La Valette ne dispose que de docks pouvant recevoir des navires de guerre modernes de tout au plus 35 000 tonnes. Des bâtiments de 20.000 et de tout au plus 22 000 tonnes peuvent mouiller dans les docks de Gibraltar. On peut y réparer également des navires porte-avions mais il ne peut être question d'y amener des navires de ligne dans les bassins de radoub.

Au point de vue installations maritimes, Alexandrie ne constitue qu'une base navale de second rang. Ses docks ne peuvent recevoir en effet que des navires de tout au plus 15.000 tonnes. De ce fait, seuls des croiseurs et d'autres navires de guerre de moyen tonnage peuvent y être réparés. Alexandrie ne possède d'ailleurs qu'un nombre de digues très restreint. Par contre, le port d'Alexandrie est la base navale proprement dite la plus importante de la flotte anglaise en Méditerranée occidentale étant donné que des navires de ligne de fort tonnage peuvent y mouiller. Son importance à ce point de vue centre de ravitaillement en combustible liquide est également très grande. Les tanks à pétrole dont la construction s'est encore accrue avaient déjà avant la guerre une capacité de plusieurs dizaines de milliers de tonnes.

L'attaque aérienne allemande dirigée au cours de la nuit du 4 au 5 juin contre la base navale d'Alexandrie qui constitue un centre important de l'économie de guerre anglaise, a cause de grands ravages et de sérieuses perturbations par suite de l'incendie des réservoirs à pétrole d'une épaisse fumée noire provenant des réservoirs à pétrole touchés et incendiés.

NERVOSITÉ BRITANNIQUE

Damas, 6. — Le bombardement d'Alexandrie par des avions allemands a exaspéré la nervosité des autorités militaires britanniques. L'évacuation de la colonie anglaise d'Alexandrie a été accélérée. Munis du strict nécessaire seulement, les ressortissants britanniques doivent quitter la ville pour l'intérieur du pays.

Premières conséquences du bombardement

L'ÉVACUATION DE LA COLONIE ANGLAISE A ÉTÉ ACCÉLÉRÉE

Berlin, 6. — Alexandrie porte encore les traces terribles du bombardement qu'elle subit de la part de l'aviation allemande dans la nuit du 4 au 5 juin. Le port est couvert de leurs besoins.

LES OPÉRATIONS MILITAIRES

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

Le communiqué italien

Rome, 6. — *Le Grand Quartier Général communique :*

Dans la nuit du 6 juin, notre aviation a bombardé la forteresse de Gibraltar et les aérodromes de Hal Far et de Micabba, sur l'île de Malte. Un de nos bateaux torpilleurs a coulé, dans la Méditerranée centrale, un sous-marin ennemi.

Dans la nuit du 5 juin, des forces ennemies ont bombardé Rhodes.

En Afrique du nord, une attaque ennemie fut repoussée sur le front de Solloum. Notre aviation, particulièrement active, a bombardé différents navires mouillés dans le port de Tobrouk.

Des formations aériennes ont à nouveau bombardé les ouvrages fortifiés du port de Tobrouk.

Un appareil Hurricane a été abattu par nos avions.

Des avions ennemis ont jeté des bombes sur Benghazi et sur Derna.

Dans le secteur de Bardia, un groupe de soldats anglais qui avaient fui l'île de Crète dans un bateau à moteur, sous le commandement d'un officier, ont été faits prisonniers.

En Afrique orientale, l'artillerie ennemie a ouvert un feu nourri sur nos positions situées le long du fleuve Omo, dans le secteur de Abaiti, Gala et Sidamo. Les résultats obtenus sont cependant de peu d'importance.

Arrestation de l'ancien chef d'État-Major de l'armée égyptienne

Amsterdam, 6. — Reuter annonce que le général Aziz el Masri, ancien chef de l'état-major général de l'armée égyptienne, ainsi que ses deux amis, qui ont tenté récemment de quitter l'Egypte en avion, ont été arrêtés.

LE GOUVERNEMENT ÉGYPTIEN DEMEURE EN FONCTIONS

Amsterdam, 6. — Une information de l'Agence Reuter, émanant du Caire, annonce que le premier-ministre d'Egypte, Hussein Sirri Pacha n'a pu réaliser un accord avec les chefs des partis politiques en vue de la formation d'un nouveau cabinet. Il a été décidé en conséquence que le gouvernement actuel resterait en fonctions.

CRÉATION D'UNE COMMISSION ÉCONOMIQUE NORD-AFRICAINE A VICHY

Vichy. — Au sein du ministère des Finances et de l'Economie il a été créé une « commission des affaires économiques nord-africaines », qui aura pour tâche de régler toutes les questions intéressant l'économie des possessions françaises en Afrique du Nord.

Presque tous les ministères sont représentés dans cette commission, en outre, les autorités administratives supérieures des possessions nord-africaines ainsi que le général Weygand, délégué général du gouvernement français en Afrique du Nord. La commission se réunira au moins une fois tous les trois mois.

LES CAHIERS DE VŒUX DU PREMIER MAI

Vichy, 6. — L'initiative prise par le gouvernement de provoquer à l'occasion du 1er Mai, la présentation de cahiers de vœux a donné d'excellents résultats. Jusqu'à présent, plus de 1.100 cahiers de vœux ont été reçus.

Ces vœux ont trait surtout à la question des salaires et à l'organisation corporative, qui répondent visiblement aux aspirations de l'immense majorité des employeurs et des employés.

Sur tous ces vœux, les organismes d'études travaillent activement. Il s'agit d'une œuvre considérable qui demande du temps.

Sous les directives données par le Maréchal, grâce à l'impulsion de l'Amiral Darlan, le travail efficace des services montrera aux auteurs des vœux combien il a été tenu compte de leurs aspirations et de

L'assistance américaine à l'Angleterre est insuffisante...

...déclarent à Washington les observateurs rentrés de Londres

New-York, 6. — On mande de Washington au « New-York World Telegram » :

« Les observateurs récemment rentrés de Londres déclarent que l'assistance américaine à l'Angleterre est insuffisante.

» A Washington on se demande si M. Boosevelt est décidé actuellement à risquer l'entrée en guerre ; les opinions les plus contradictoires circulent à ce sujet. Il semble que le président soit impressionné par le fait que les Etats-Unis ne sont pas armés pour une intervention militaire en Europe et encore moins pour une guerre dans les deux océans.

» En fait, l'armement américain *ne sera complet qu'en 1943* et peut-être même en 1945 seulement.

» Certains spécialistes militaires sont d'avis que même l'entrée en guerre immédiate des Etats-Unis ne pourrait sauver l'empire britannique. Le Congrès et l'opinion publique sont, dans leur majorité, hostiles à la participation des Etats-Unis au conflit, surtout dans les circonstances présentes.

» Cependant, les envoyés britanniques et les conseillers militaires du président continuent à exercer sur celui-ci une vive pression ».

Une nationalité commune pour les Anglais et les Américains

Amsterdam, 6. — Le service des informations anglais annonce que M. Morrisson, ministre de l'Intérieur anglais, à lors d'une conférence de presse, pris fait et cause pour l'octroi d'une nationalité commune à tous les ressortissants de l'Empire britannique et des Etats-Unis. Au cours d'une séance du Parti libéral, Hore Belisha, ancien ministre de la Guerre, a abondé dans le même sens.

Plus de 100 navires étrangers réquisitionnés par les États-Unis

Washington, 7. — Le président Roosevelt a signé la loi permettant la réquisition de tous les navires étrangers se trouvant dans les ports des Etats-Unis. Le décret donne puissance immédiate à la commission maritime de saisir ces navires étrangers ont été ainsi réquisitionnés, dont 39 navires danois, 28 italiens, 2 allemands. Tous ces navires avaient été précédemment placés sous « protection armée ».

Plus d'une centaine de bâtiments

DANS LA RÉGION

Une seule distribution de tabac par jour

On nous communique :

« La Fédération des débits de tabacs en accord avec la direction des contributions indirectes et la direction régionale des tabacs prie tous les débitants de tabacs compris dans la circonscription de la direction régionale de Lille de ne procéder qu'à une seule distribution de tabac par jour.

» Cette distribution sera fixée chaque jour de la semaine à 18 h., et le dimanche à 11 heures.

» Cette mesure a été prise après un examen sérieux de la situation et dans le but d'éviter le plus d'incidents possible à tous les débitants et à assurer une équitable répartition entre tous les consommateurs.

» La fixation d'une heure d'ouverture unique est en effet la meilleure solution pour éviter le ramassage.

» Cette mesure ne tient pas compte de certains cas particuliers mais il n'échappera à aucun débitant que l'intérêt général est primordial et que leur intérêt est le même que celui de la Fédération. Cet intérêt coïncide avec celui des consommateurs. »

A DENAIN, UN GARÇONNET EST TUÉ PAR UN CAMION

Vendredi, peu après midi, le jeune Jean Dherbomez, âgé de 10 ans, demeurant 42, cité Bessemer, à **Denain**, se trouvait sur un trottoir de la rue de Bouchain, quand il le quitta pour traverser la chaussée. A ce moment, arrivait un camion de l'Union des Coopérateurs de Denain, conduit par M. Louis Prevot, domicilié à Wavrechain-s.-Denain, chemin des Dix, mais, malgré les efforts du conducteur pour l'éviter, il fut heurté par le lourd véhicule.

Projeté sur le sol, il y resta inanimé, grièvement blessé. On le transporta à l'infirmerie des Forges, proche, mais tous soins étaient inutiles, la mort ayant déjà fait son œuvre.

Le corps du pauvre petit fut ensuite ramené au domicile de ses parents, où il fut examiné par M. le docteur Deburge, qui attribua le décès à une fracture du crâne.

Le sous-brigadier de police Lemoine et l'agent Potiez ont procédé aux constatations sur cet accident, qui a causé une grosse émotion dans le populeux quartier de la rue de Bouchain.

CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF DE LA FAMILLE

Vichy, 6. — Les délibérations du dernier Conseil de Cabinet français ont en partie porté sur la création d'un comité consultatif de la famille française ainsi qu'il a été indiqué après la réunion.

Dans quelques jours, le « Journal Officiel » publiera la loi intéressant ce comité. Elle sera le complément de celle du 12 avril dernier qui a donné au secrétariat d'Etat à la famille et à la santé, autorité pour coordonner la politique familiale du gouvernement du maréchal Pétain.

Le Comité consultatif de la famille est destiné à remplacer le Conseil supérieur de la natalité qui fonctionnait avant a guerre et le haut comité de la population dont le mérite fut de préparer le point de vue de la famille instauré en juillet 1938.

Une loi du 15 octobre a supprimé le Conseil supérieur de la natalité et en même temps, a fait table rase de nombreux conseils s'occupant de l'enfance et de la famille. Mais elle a donné une existence légale à deux organismes nouveaux : le Comité consultatif de l'hygiène de France et le Comité d'assistance de France.

Il restait à en instituer un troisième, le Comité consultatif de la famille celui-ci pourra être réuni en Comité. Il sera composé de trois séries de membres de droit, représentant es services publics intéressés, de représentants des mouvements familiaux et de personnes choisies en raison de leur conséquence. Sa tâche sera d'étudier les questions que lui présentera le secrétaire d'Etat à la Famille et à la Santé.

Une femme est broyée par un train à Onnaing

En compagnie de sa belle-mère, Mme Otrezcwiski, Mme François Otrezcwiski, née Marie Raczkiewicg, 29 ans, demeurant Chasse de Valenciennes à **Onnaing**, s'était rendue dans la commune pour y faire des commissions. Elle poussait une brouette. Lorsque les deux femmes arrivèrent au passage à niveau de la rue Henri Barbusse, elles trouvèrent les barrières fermées.

Le garde-barrière leur recommanda de ne pas traverser les voies une machine étant annoncée et devant passer à ce même moment.

Malgré cet avertissement, la plus jeune des deux femmes passa avec sa brouette par le portillon et s'engagea sur les rails. Par suite de circonstances non encore déterminées, elle se trouva bloquée à la seconde barrière et elle s'arrêta au milieu de la voie. La locomotive arrivant à toute vitesse l'accrocha et la traîna sur une longueur de quinze mètres. Mme Otrezcwiski fut tuée sur le coup ; son corps était déchiqueté et ses restes étaient horribles à voir.

Le maréchal des logis-chef Castelain de la brigade de gendarmerie de **Quiévrechain** s'est rendu sur les lieux pour procéder aux constatations d'usage.

La victime était mère de trois enfants dont le plus jeune n'est âgé que de 4 mois.

500 CARTES DE PAIN SONT VOLÉES A LA MAIRIE DE VIEUX-CONDÉ

Prenant son service, l'autre matin, à la Mairie de **Vieux-Condé**, M. Emile Parent, 56 ans, surveillant des Travaux communaux fut surpris de trouver ouverte la porte de la cave et de voir une pelle à charbon abandonnée dans la cour.

Il inspecta les lieux et constata qu'un carreau était brisé à la fenêtre de la salle du ravitaillement. Il avertit immédiatement M. Henri Allard, 62 ans, secrétaire-général de la Mairie.

Les deux hommes firent un rapide inventaire et découvrirent qu'une armoire avait été ouverte par effraction et qu'on avait volé 500 cartes de pain destinées au ravitaillement.

Une partie de ces cartes porte le timbre humide de la Mairie de **Vieux-Condé**.

M. Allard a déposé plainte à la gendarmerie et une enquête est ouverte pour retrouver les auteurs de ce vol.

UNE MORT SUSPECTE A LENS

IL S'AGIT D'UNE FEMME QUI SERAIT ORIGINAIRE DE L'AISNE

Mme Dreux, débitante, place de la République, 27, à Lens, recevait, jeudi, à 17 h. 45, la visite d'une femme qui semblait très fatiguée. Elle déclara qu'elle se trouvait légèrement souffrante à la suite d'une longue marche à pied, qu'elle venait de faire. Elle demanda une chambre pour se reposer quelques heures.

Prise de compassion, Mme Dreux la fit monter dans une chambre au premier étage.

Sur la fiche d'hôtel, la visiteuse, qui n'avait pas de papiers d'identité, inscrivit le nom de : Mme A. Langelez, demeurant rue des Poulilettes, à Etreux (Aisne).

Un quart d'heure plus tard, Mme Dreux entendit des plaintes provenant de la chambre occupée par la voyageuse. Elle monta à l'étage et elle trouva la femme allongée sur le lit. Elle avait la figure livide et ne respirait plus que faiblement.

Elle lui donna aussitôt des soins, essayant de la ranimer, mais la dame expirait quelques instants plus tard.

La débitante fit prévenir la police. M. Humetz, commissaire de police, accompagné de l'inspecteur Dehondt et de l'agent Blottiaux, du service de la sûreté, se rendit sur les lieux pour procéder aux constatations d'usage.

M. le docteur Delattre, qui avait été mandé, ne put déterminer les causes du décès et refusa le permis d'inhumer.

Le Parquet de Béthune a été alerté et a commis le docteur Lecat, médecin-légiste, à Billy-Montigny, pour pratiquer l'autopsie du corps de la défunte.

Des renseignements ont été demandés à Etreux, pour savoir si on se trouve bien en présence de Mme A. Langelez.

En attendant d'être fixé sur *l'identité de la défunte et sur la* nature de sa mort, le cadavre a été transporté à la morgue de l'Hôpital par les soins du Service des Pompes funèbres générales.

LILLE

LES NOUVELLES DE LA VILLE

UN INDÉSIRABLE

La police a mis en état d'arrestation et déféré au Parquet un individu du nom de Emile Hébrant, âgé de 48 ans, forgeron de métier, et demeurant à Lille, 37, rue du Vieux-Faubourg. Ce personnage indésirable faisait l'objet d'un arrêté d'interdiction de séjour.

UN JEUNE VOLEUR EST ARRETE

Le jeune J. L., 16 ans, sans profession, demeurant à Lille, avenue Charles-Saint-Venant, a été mis en état d'arrestation par les services de la police lilloise pour vol d'une somme de 300 francs, commis il y a quelques jour sau préjudice de Mme Anna Dekens, cabaretière à Lille, 13, rue Desrousseaux, qui avait déposé plainte. J. L., après interrogatoire, a été déféré au Parquet et mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

UN BRACELET-MONTRE ET UN PORTE-MONNAIE DISPARAISSENT

Ces deux objets qui appartenaient à Mlle Jeanne Delannoy, née Hochart, 57, rue d'Arcole, ont été dérobés dans son appartement mercredi dernier. Le porte-monnaie ne contenait qu'une somme de 4 fr. 50. La police a enregistré une plainte et enquête.

VOL A LA GARE

Une nouvelle plainte pour vol en gare a été enregistrée par la police. Il s'agit cette fois de celle de M. Roger Jandos, commis à la Société nationale des Chemins de fer, pour vol d'une caisse contenant 100 boîtes de thon. Le méfait a été commis le dimanche de Pentecôte, à la gare de la Porte d'Arras. Le préjudice est d'environ 500 francs et la police enquête.

AU VESTIAIRE

Mme Pauline Marty, née Bruchet, employée à l'hôpital Saint-Sauveur, avait déposé dans le vestiaire de la salle de chirurgie de cet établissement une jaquette en laine qu'elle estime 200 fr. Jeudi, lorsqu'elle voulut rentrer en possession du vêtement, il avait disparu. Plainte a été déposée à la police qui a ouvert une enquête.

UN MAUVAIS LOCATAIRE

La police enquête à la suite d'une plainte déposée à ses services par M. Léon Pique, 69 ans, demeurant rue de la Monnaie, qui déclare avoir été victime d'un vol commis par une ex-locataire, nommée Sylvie Bouriez, 18 ans, actuellement sans domicile connu, qui lui aurait dérobé une somme de 500 fr. environ. Cette jeune personne a quitté l'établissement de M. Bouriez le 5 courant.

TENTATIVE DE SUICIDE

Jeudi à 22 h., Mlle Yvonne Drique, 21 ans, demeurant, 50, rue de Lens a tenté de s'empoisonner. Elle a été immédiatement transportée à l'Hôpital de la Charité.

Son état ayant été jugé satisfaisant, elle est sortie de l'Hôpital dans la matinée de vendredi.

LE PRIX DU LAIT A LILLE

La Mairie de Lille communique :

« M. Paul Dehove, maire de Lille, fait connaître que par arrêté préfectoral du 31 mai, le prix du lait dans notre ville a été fixé comme suit :

Lait entier : 2 fr. 50 le litre.
Lait écrémé cru : 1 fr. 50 le litre.
Lait écrémé pasteurisé : 1 fr. 50 le litre.
Lait concentré non sucré, en boîtes de 450 gr. : 5 fr. la boîte.
Lait concentré sucré, en boîtes de 400 gr. : 7 fr. la boîte.

Toute infraction à ces dispositions sera punie conformément à la loi du 21 octobre 1940 sur la législation des prix. »

SURVEILLANCE DES CHAMPS ET DES RÉCOLTES

La Mairie communique :

M. Paul Dehove, maire de Lille croit devoir signaler à la population qu'il a reçu de M. le Préfet des instructions tendant à renforcer la surveillance des champs et des récoltes sur le territoire de Lille.

Certains individus d'infiltrent en effet, dans les champs ou dans les dépendances des fermes et, tout en prétextant rechercher de la nourriture pour leurs lapins ou autres animaux domestiques en profitent pour commettre des déprédations ou des vols au détriment des cultivateurs.

Le Maire de Lille rappelle qu'en exécution de la charge de la Police rurale concernant les récoltes, qui lui est confiée par l'article 3 de la loi du 21 juin 1898, il fera constater par la Police tous les délits et contraventions aux lois et règlements ayant pour but la protection des récoltes.

Les services intéresses ont reçu des instructions pour qu'une surveillance vigilante soit effectuée et que les actes délictueux soient impitoyablement réprimés.

Il rappelle que l'article 388 du Code pénal punit d'un emprisonnement de 15 jours à 2 ans « quiconque aura volé ou tenté de voler dans les champs, des récoltes ou autres productions utiles de la terre et de un à cinq ans si le vol a été commis soit la nuit, soit par plusieurs personnes ».

Par ailleurs, l'article 444 du même Code sanctionne d'un emprisonnement de deux à cinq ans « quiconque aura dévasté des récoltes sur pied, ou des plants venus naturellement ou faits de main d'hommes ».

Tribunal correctionnel

LES MŒURS

Cafetière à *Roubaix*, Marguerite Renard, femme Hinsinger, âgée de 42 ans, était poursuivie pour des faits d'immoralité dans son établissement. Le Tribunal l'a condamnée à 3 mois d'emprisonnement avec sursis et à une amende de 200 fr. Il a, en outre, ordonné la fermeture du café. Interdiction est faite à la condamnée d'exercer la profession de cabaretière pendant 2 ans.

Condamnation exemplaire d'un cultivateur

Cultivateur à *Baisieux*, rue de Chéreng, Antoine Beaumont, âgé de 44 ans, avait mis de l'eau dans le lait qu'il mettait en vente, dans la proportion de 25 %.

Le Tribunal a infligé à ce cultivateur malhonnête et sans scrupules la peine de 1 mois d'emprisonnement et une amende de 500 francs. Il a, en outre, ordonné trois insertions dans la Presse régionale, dont le coût restera à la charge du condamné.

A CHACUN SON METIER

Apprenti tisserand à *Lys-lez-Lannoy*, Camille Spriet, 18 ans, a voulu augmenter ses ressources en vendant pour de l'huile, un produit qui ne pouvait prétendre à cette appellation. Il a été condamné à 1 mois d'emprisonnement et à une amende de 100 francs.

VIANDE SANS TICKETS

Courtier en bestiaux, à *Neuville-en-Ferrain*, Albert Nuttens, âgé de 63 ans, a acheté, le 5 Avril 1941, 38 kilos de veau et 15 kilos de beurre sans coupons ou tickets. Le Tribunal lui a infligé une amende de 500 francs.

Le commerce noir

Il y en a, vraiment, qui ont pour le commerce des dispositions particulières. Il est vrai que dans les circonstances actuelles, les profits sont très larges, à condition de ne pas se faire prendre, bien entendu.

Jules Vanmarcke, âgé de 42 ans, exerce la profession d'entrepreneur de maçonnerie à *Neuville-en-Ferrain*. Il était poursuivi pour avoir vendu de la viande de porc à 50 fr. le kilo : pour livraison de cette marchandise sans tickets ; pour création de commerce sans autorisation en vendant en outre des tissus et de la laine, et pour détention de 365 mètres de tissus et de 80 kil. de laines à tricoter.

Le Tribunal lui a infligé 500 fr. d'amende et a ordonné la confiscation des deux tiers de la marchandise.

SOYEZ EN REGLE

Henri Lamarcq, 44 ans, ouvrier agricole à *Roncq*, rue de Tourcoing et Ferdinand Desmet, 40 ans, cultivateur à *Halluin*, chemin de Pernweltz, ont été condamnés à 200 fr d'amende, pour fausse déclaration de betail.

— 100 fr. d'amende à Anna Barillec, veuve Moulin, cafetière à *Roncq*, pour non déclaration de betail.

APRES LE PILLAGE

Au cours du mois de Mai 1940, Yvonne Clauws, femme Delecluse, 33 ans, rue Turgot, à *Lille*, dévalisait des commerçants — articles de parfumerie et jouets — et des particuliers, à Lomme et Lambersart.

Le Tribunal a sanctionné ces faits par 3 mois d'emprisonnement.

« BIEN D'AUTRUI

Un mois, à Noël Poulain, teinturier à *Tourcoing*, rue Camille-Desmoulins ; 2 mois, à Leon Storme, manœuvre à *Loos*, rue Faidherbe, du chef de vol.

AFFAIRES DIVERSES

Quinze jours d'emprisonnement et 5 fr. d'amende, à Leonce Six, mineur à *Violaines*, pour outrages et ivresse.

— Deux mois et 5 fr. d'amende, à Robert Baron, livreur à *La Madeleine*, et à Marcel Lecesne, manœuvre, rue de Lille, à *La Madeleine*, pour outrages et ivresse.

— 100 fr. d'amende, à Lucien Dewever, mécanicien à *Seclin*, pour avoir posé des collets.

RÉGLEMENTATION DE LA VENTE DES PAINS DE FANTAISIE

La Mairie communique :

« Les services de la Préfecture ont fait paraître ces jours derniers *dans la presse locale* des instructions précises au sujet de la vente des pains de fantaisie.

Rappelons brièvement ces instructions, afin que nul n'en ignore :

a) Lorsque le boulanger est à même d'offrir à sa clientèle deux sortes de pain, c'est-à-dire du pain de consommation courante et du pain « boulot », il est fondé à réclamer de celui qui choisit le pain « boulot », la somme de 3 fr. et la remise de 950 gr. de tickets pour un pain de 900 grammes.

b) Lorsque le boulanger ne peut pas, pour une raison ou pour une autre, offrir à ses clients les deux catégories précitées, il est dans l'obligation de céder le pain « boulot » au prix du pain de consommation courante, c'est-à-dire : 3 fr. pour 1.000 gr. ou 2.70 pour 900 gr. contre remise du poids correspondant de tickets.

En rappelant ces dispositions à ses administrés, M. Paul Dehove, maire de Lille, ajoute que des sanctions sévères ont été prévues contre les contrevenants.

Il fait donc appel à l'esprit de discipline de tous pour une observation scrupuleuse des instructions données par l'autorité supérieure, dans un but d'intérêt général. »

LES VOLEURS DE VÉLOS A L'OUVRAGE

UN BECANIER SURPRIS EN FLAGRANT DÉLIT EST APPREHENDÉ

Jeudi, vers 10 h., le gardien de la paix Delecluse a appréhendé le nommé Georges Vlemynckx, âgé de 37 ans, demeurant à **Lambersart**, chemin des Humeaux, 15. Cet individu avait été surpris quelques instants plus tôt en flagrant délit de vol, rue des Bouchers, à Lille, de la bicyclette d'un habitant de **Loos**, M. Bauche, boucher, et demeurant 160 bis, rue Mirabeau.

Après avoir été conduit au commissariat du quartier et subit un premier interrogatoire, Vlemynckx a été déféré au Parquet et mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

UN VÉLO DISPARAIT

C'est cette fois M. Octave Empis, demeurant 6, rue de l'Amiral-Courbet qui a été victime d'un bécanier alors qu'il se trouvait jeudi, vers 19 h. 20, rue de Paris. Le préjudice qu'il subit est d'environ 900 francs.

La police enquête.

ASSOCIATION STÉNOGRAPHIQUE UNITAIRE PRÉVOST-DELAUNAY

CERCLE DE LILLE

On nous communique :

« La 133e session d'examens qui devait avoir lieu le dimanche 18 mai, aura lieu le dimanche 8 juin, à 9 h. 30, à l'Académie de coupe Dunkel, 179, rue Nationale.

Pour tous renseignements, s'adresser au siège social de l'Association Mlle Avez, 137, rue de Paris. »

AUX ARTISANS LILLOIS

La Mairie nous communique :

« En accord avec la Chambre des Métiers du Nord, les maîtres-artisans lillois sont informés que pour toutes les questions touchant leurs intérêts professionnels et notamment le recensement actuellement en cours, en vue de l'application des prescriptions de M. le Secrétaire d'Etat à la Production industrielle pour la répartition des matières premières qui leur sont réservées, ils doivent s'adresser, non à l'Hôtel de Ville, mais aux bureaux de la Chambre des Métiers, installés 14, rue d'Inkermann, lesquels sont ouverts tous les jours, sauf le samedi après-midi, de 9 h. à midi et de 14 à 17 heures. »

CABINET DENTAIRE
Paul LALISSE, CHIRURGIEN-DENTISTE
125, rue du Molinel, 125, LILLE
Téléphone 466-97
1.844

PRESTATIONS PÉRIODIQUES RÉCLAMÉES aux CHOMEURS

D'ordre formel de l'Autorité allemande, M. le Maire de Lille invite les chômeurs dont les cartes de travail portent les numéros 2.801 à 2.810 et 1 à 3.425 à se rendre, munis de ladite carte et de la carte d'identité préfectorale qu'ils devront présenter au surveillant de groupe le lundi 9 juin, à 8 h. 30 aux lieux indiqués ci-après :

Nos 2.801 à 2.810, place des Halles Centrales ; 1 à 3.205, Décharge publique ancienne porte des Postes ; 3.206 à 3.425, Décharge publique place des Buisses, près de la Gare.

La durée de la prestation sera de 8 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 30 à 16 h.

Il est rappelé que, chaque jour, des sanctions allant jusqu'à la suppression définitive des secours, sont prises contre les chômeurs qui, sans avoir fourni d'excuse valable au Service du Contrôle de la Main-d'Œuvre (Hôtel de Ville, de pavillon, 2e étage) ont négligé de se présenter au travail.

PRIX DE LA VIANDE EN CHEVILLE

En accord avec le Comité de gestion du Centre d'abatage de Lille, M. Paul Dehove, maire de Lille, a l'honneur de faire connaître que le prix moyen en cheville du kilo de viande pendant la semaine du 31 mai au 6 juin a été de : bovins, 21 francs ; veau, 1re qual. 23 fr. 50 ; 2e qual. 20 fr. ; de qual. 17 fr. ; porcs, 27 fr. 50 ; octroi non compris.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — **Dimanche 8 Juin 1941.** — Soleil : Lever à 3 h. 50 ; couchet à 21 heures 50.
(Ces heures déterminent le temps d'obscurcissement)
Aujourd'hui : Saint Médard. — Demain : Saint Félicien.

IL Y A UN AN

8 Juin 1940. — La zone Somme-canal Oise-Aisne est percée sur un large front.

MARIAGE. — Nous apprenons le mariage de Mlle Guillemette GAILLARD de SAINT-GERMAIN, fille de M. Ulric Gaillard de Saint-Germain, chef d'escadron en retraite, avec M. Philippe RENEVIER, ingénieur des Arts et Manufactures, fils de Madame et M. Louis Rénevier, Chevalier de la Légion d'Honneur.

La bénédiction nuptiale leur sera donnée le samedi 14 juin 1941, à 11 h., en l'église Notre-Dame de Sainte-Croix, du Mans.

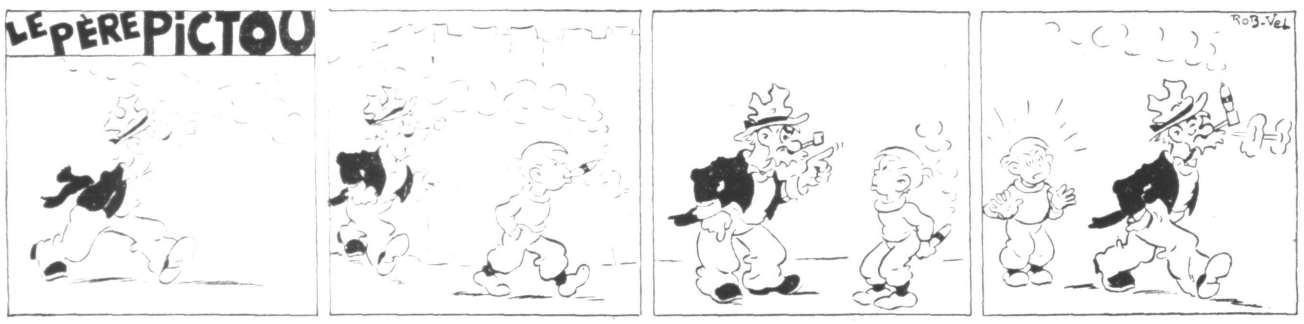

L'héritage de Tante Amour

Par Maxime LA TOUR

1

PREMIÈRE PARTIE

LES HÉRITIERS

1. — UNE TANTE BIZARRE

— Voici votre rue, mademoiselle...

Lise Gauthier remercia d'un sourire discret l'obligeant receveur qui, presque galamment, la saluait de l'index porté à la visière de sa casquette, et, gracieuse, leste, descendit du tramway « Montrouge-Gare de l'Est », un instant immobilisé pour elle à l'un de ses arrêts de l'avenue d'Orléans.

C'était la première fois qu'elle mettait le pied dans ce lointain quartier de Montrouge et, parvenue sur le trottoir de l'avenue, elle jeta curieusement les yeux autour d'elle cherchant son chemin.

Une plaque indicatrice, à quelques mètres d'elle, la renseigna tout aussitôt.

— Rue Mouton-Duvernet, lut-elle. C'est ici...

Ayant reporté son regard sur une minuscule et très simple montre-bracelet ornant son fin poignet, elle constata qu'il était trois heures moins le quart.

— Je suis en avance, fit-elle... Voyons... Est-ce bien à trois heures précises que je suis convoquée ?

Du petit sac à main qui pendait à son bras, elle tira alors une enveloppe dont elle sortit un papier bleu, lu et relu plus de cent fois depuis le moment où sa concierge le lui avait remis, et qu'elle parcourut de nouveau d'un regard intrigué et rêveur.

Voici ce que disait ce papier bleu :

« L'an mil neuf cent vingt et un, le vingt mai.

» A la requête de Mme Noémie Berthoux, dite Tante Amour, veuve de M. » de Bleymard, rentière, demeurant à » Paris, 13 bis, rue Mouton-Duverne,, » quatorzième arrondissement ;

» J'ai, Joachim Molle, huissier audien- » cier près le tribunal civil de la Seine, » demeurant à Paris, 14, boulevard Ara- » go, soussigné :

» Fait sommation à Mlle Gauthier » Lise, Marie, Claire, ouvrière modiste, » demeurant à Paris, 108, rue d'Amster- » dam, neuvième arrondissement, où » étant et parlant à sa concierge.

» Et à autres par copies séparées.

» De se présenter le vingt-cinq mai » prochain, à quinze heures précises, au » domicile susdit de la requérante, pour » y apprendre dans quelles conditions la » fortune de ladite requérante, s'élevant » à plusieurs millions, sera répartie en- » tre ses héritiers naturels, M. André » Berthoux, M. Guy de Bleymard, Mlle » Lise Gauthier et une quatrième per- » sonne

» Lui déclarant que, faute par elle de » se présenter aux jour, heure et lieu » dits, elle se verra déchue de tous les » droits que la requérante veut bien lui » réserver sur son héritage ;

» A ce qu'elle n'en ignore... »

Le papier bleu se terminait par quelques formules de charabia juridique et notamment par l'indication du coût de cette ahurissante sommation, sans précédent certainement dans les annales de la procédure.

Par lui, Lise Gauthier, orpheline, pauvre et ne se connaissant aucune famille, avait appris :

1° Qu'elle possédait une parente, Mme de Bleymard, née Noémie Berthoux, et surnommée Tante Amour ;

2° Que cette parente était riche de plusieurs millions et lui destinait une partie de cette imposante fortune ;

3° Qu'elle avait, pour co-héritiers, un monsieur André Berthoux, évidemment parent direct de la Tante Amour dont il portait le nom de famille, un monsieur Guy de Bleymard, non moins évidemment parent de feu le mari de la Tante Amour, et une personne non dénommée.

La première pensée de Lise, en recevant la sommation de Me Molle, avait été de se rendre chez quelque officier ministériel et de lui demander conseil.

Mais à la réflexion, elle s'était dit qu'il était préférable de ne souffler mot à personne de cette extraordinaire communication, qui n'avait pas laissé d'ailleurs de la troubler profondément.

Elle était si loin de s'attendre à un pareil événement !

Lorsque, deux ans auparavant, sa mère s'était éteinte dans ses bras, les derniers mots de la mourante — elle croyait l'entendre encore — avaient été les suivants :

« — Ma Lise chérie, je ne veux pas te quitter sans te révéler ce que je t'ai soigneusement caché jusqu'ici : tu es la fille naturelle d'une fille naturelle. Tu me comprends bien, n'est-ce pas ? Je n'ai jamais connu mon père, et tu ne connaîtras jamais le tien... parce que, l'un comme l'autre, ils ont commis le crime de séduire une innocente jeune fille et de l'abandonner lorsqu'elle est devenue mère.

» C'est l'éternelle histoire : il est un peu cruel qu'elle se soit renouvelée pour deux générations successives et la fatalité s'est montrée, dans la circonstance, vraiment trop prodigue de ses défauts.

» Quoi qu'il en soit, la faute de ma mère l'a écartée à jamais de sa famille, et la mienne n'était pas faite pour m'en rapprocher.

» Quand je serai morte, tu vas donc être seule, absolument toute seule dans la vie, et tu ne devras compter sur l'aide de personne. La précaution qu'avait eue ma mère de prendre le faux nom de Gauhier, qui est devenu ton vrai nom, te défend d'espérer que des descendants de sa véritable famille te retrouvent un jour — en admettant, chose invraisemblable, qu'ils te recherchent. Tu ne pourrais de ton côté davantage les rechercher, car, ma mère n'ayant pas cru devoir m'apprendre comment elle s'appelait réellement, il me serait bien difficile de te l'apprendre à mon tour, et n'as, par suite, aucun indice susceptible de te mettre sur la piste de notre famille.

» Te voilà donc bien avertie : rien ne peut t'advenir désormais du fait de ceux dont tu descends ; ta vie sera ce que tu la feras : aussi reste sage, ma petite Lise ; ne suis pas l'exemple de ta grand'-mère et de ta mère, pour que tes enfants, si tu dois en avoir un jour, possèdent ce qui m'a manqué et ce qui te manque : un nom et une famille ».

Un pareil langage était peu fait pour préparer Lise